

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes>

**RAA RÉGIONAL N° 2016-30**

**Publié le 22.03.2016**

**SOMMAIRE page 1/1**

n°	Administration avec sigle	Date de l'acte	Objet complet
1	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	22/03/16	1- Arrêté n° 2016-37 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux adjoints du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et à certains agents du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
2	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	22/03/16	2- Arrêté fixant la liste des membres du <i>conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux</i>
3	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	22/03/16	3-Arrêté fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle
4	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	21/03/16	4- Arrêté désignant M. Eric JALON, préfet de la Charente-Maritime, pour assurer la suppléance de monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, au conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle
5	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	21/03/16	5- Arrêté désignant M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, pour assurer la suppléance de monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux





PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

**ARRÊTÉ N° 2016-37**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux adjoints du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et à certains agents du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe) ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2015 portant nomination de M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2015 portant nomination de M. Dominique DEVIERS, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, chargé du pôle "modernisation et moyens" ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2015 portant nomination de M. Aymeric MOLIN, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, chargé du pôle "politiques publiques" ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 16 février 2016 portant nomination de M. François BERTRAND, chargé de mission, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (GRH), à temps plein, auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, au secrétariat général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

## Section I : subdélégation aux adjoints du secrétaire général pour les affaires régionales d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

### Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à :

- -M. Dominique DEVIERS, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
- -M. Aymeric MOLIN, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après ainsi qu'à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à la répartition des autorisations d'engagements et de crédits de paiement :

- programme n° 104 « Intégration et accès à la nationalité française »,
- programme n° 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »,
- programme n° 162, action 6 « Plan gouvernemental pour le Marais-Poitevin »,
- programme n° 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »,
- programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »,
- programme n° 309 « Entretien des bâtiments de l'État »,
- CAS n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières ».

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, subdélégation de signature est également donnée à :

- -M. Dominique DEVIERS, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
- -M. Aymeric MOLIN, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

à l'effet de signer toute pièce en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire, en qualité de RUO, selon l'ensemble des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé pour l'ensemble des programmes énumérés ci-après :

1°) relevant des BOP régionaux suivants :

- n° 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »,
- n° 162, action 6 « Plan gouvernemental pour le Marais-Poitevin »,
- n° 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »,
- n° 304 « Économie sociale »,
- n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (action 1),

2°) relevant des BOP centraux rattachés aux programmes suivants :

- n° 121 « Concours financiers aux régions »,
- n° 137 « Égalité entre les hommes et les femmes »,
- n° 148 « Fonction publique »,
- n° 185 « Solidarité à l'égard des pays en développement »,
- n° 185 « Coopération décentralisée »,
- n° 212 « Soutien de la politique de la défense »,
- n° 301 « Développement solidaire et migrations »,
- n° 304 « Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales ».

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel STOUIMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, subdélégation de signature est également donnée à :

- -M. Dominique DEVIERS, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
- -M. Aymeric MOLIN, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'ordonnancement des recettes et dépenses concernant les crédits communautaires des programmes techniques « fonds structurels européens » relevant du ministère de l'intérieur.

La subdélégation de signature consentie aux alinéas susvisés porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, sur des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

## **Section II : subdélégation à la cheffe de la mission affaires générales, budgétaires et de l'immobilier**

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Brigitte ADRIEN, cheffe de la mission affaires générales, budgétaires et immobilier, à l'effet de signer les actes de gestion interne qui relèvent des « affaires générales, budgétaires et de l'immobilier ».

### **Article 4 :**

En cas d'absence de Mme Brigitte ADRIEN, cheffe de la mission affaires générales, budgétaires et immobilier, la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par M. Sylvain OLIVIER, chef du bureau des « affaires budgétaires et de l'immobilier ».

## **Section III : subdélégation au directeur de la plate forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines**

### **Article 5 :**

Subdélégation de signature est donnée à M. François BERTRAND, directeur de la plate forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines en tant que responsable de l'unité opérationnelle (U.O.) des programmes (BOP) n°148 et n° 333 pour procéder à l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant de cette U.O. ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférant.

### **Article 6 :**

La convention de délégation de gestion à un centre de service partagé (CSP) – CHORUS – devra être soumise au visa du secrétaire général pour les affaires régionales.

### **Article 7 :**

Toute action de communication devra être soumise à l'accord préalable de M. le Secrétaire général pour les Affaires régionales et les dépenses correspondantes ne pourront être engagées sans son visa.

**Article 8 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le directeur régional des finances publiques de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **22 MARS 2016**

Le secrétaire général pour les affaires  
régionales,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, and a small dot to the right.

Michel STOUMBOFF

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat général pour les  
affaires régionales

Arrêté du **22 MARS 2016**

---

### fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu les articles L5312-7 et R5312-10 du code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 9 janvier 2014, nommant M. Jean-Louis ROUQUETTE, inspecteur général des Finances, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 14 janvier 2014, nommant M. Jean-Luc VIALLA, conseiller maître à la cour des comptes, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 30 janvier 2014, nommant cinq personnalités qualifiées au conseil de surveillance du port pour une durée de cinq ans à compter du 30 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 2 octobre 2015, nommant M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Aquitaine et de la Gironde, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, en date du 21 mars 2016 désignant M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, pour le suppléer au conseil de surveillance du port ;

Vu la délibération du conseil de communauté de la communauté urbaine de Bordeaux, en date du 25 avril 2014, désignant M. Jean-Pierre TURON, conseiller communautaire, pour la représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu la lettre du 17 avril 2015 de M. le président du conseil départemental de la Gironde, informant de la désignation par le conseil départemental réuni le 10 avril 2015, de M. Jean TOUZEAU, vice-président, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, en date du 22 février 2016, désignant M. Philippe DORTHE, conseiller régional, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux, en date du 22 février 2016, désignant M. Stéphan DELAUX, adjoint au maire de Bordeaux, pour la représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu les élections des représentants du personnel du grand port maritime de Bordeaux dont le scrutin s'est tenu le 22 novembre 2013 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** La liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux est composée comme suit :

### Au titre des représentants de l'État :

- M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, ou son suppléant M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- M. Jean-Luc VIALLA, conseiller maître à la cour des comptes, représentant le ministre chargé des ports maritimes ;
- M. Jean-Louis ROUQUETTE, inspecteur général des finances, représentant le ministre chargé de l'économie ;
- M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et de la Gironde, représentant le ministre chargé du budget.

### Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- M. Philippe DORTHE, conseiller régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- M. Jean TOUZEAU, vice-président du conseil départemental de la Gironde ;
- M. Jean-Pierre TURON, conseiller communautaire de Bordeaux Métropole ;
- M. Stéphan DELAUX, adjoint au maire de Bordeaux.

### Au titre des représentants des personnels du port :

- Mme Sandrine LAVERGNE, représentant les salariés, adjointe à la directrice de la caisse de prévoyance ;
- M. Alain TOUGERON, représentant les salariés, cellule de répartition.

### Au titre des personnalités qualifiées :

- M. Alain AUTRUFFE, directeur territorial Aquitaine -Poitou-Charentes de SNCF Réseau ;
- M. Jean-François BROU, directeur général de la société « les Routiers du Sud-Ouest » ;

- M. Pascal LEFEVRE, directeur général de l'entreprise Sarp Industries Aquitaine Pyrénées (SIAP), représentant le monde économique ;
- Mme Nicole PIZZAMIGLIA, vice-présidente de la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, représentant la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux ;
- M. Stéphane TOUATI, directeur de développement de la société civile Rubi Participations..

**Article 2** : L'arrêté du 5 novembre 2015 fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le Préfet de Région,



Pierre DARTOUT



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat général pour les  
affaires régionales

Arrêté du **22 MARS 2016**

---

**fixant la liste des membres du  
conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu les articles L5312-7 et R5312-10 du code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1036 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de La Rochelle ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 3 janvier 2014, nommant cinq personnalités qualifiées au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 14 janvier 2014, nommant M. Jean-Claude LE CLECH, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique en date du 9 juillet 2014, nommant M. Jérôme BARON pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie en date du 12 janvier 2015, nommant M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, pour la représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 18 mars 2015, nommant M. Daniel DUBRET, directeur départemental des finances publiques de la Charente-Maritime, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche en date du 26 mai 2015, désignant M. François PAPIN directeur du site d'Aytré-La Rochelle d'ALSTOM, au conseil de surveillance du port, au titre de personnalité qualifiée en remplacement de M. Jean-Michel LEONARD ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, en date du 21 mars 2016 désignant M. Eric JALON, préfet de la Charente-Maritime, pour le suppléer au conseil de surveillance du port ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en date du 6 mai 2014, désignant M. Jean-François FOUNTAINE, président du conseil communautaire, pour la représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Rochelle en date du 30 juin 2014, désignant Mme Sophorn GARGOUILLAUD, adjointe au maire, pour la représenter ;

Vu la délibération n° 109 du conseil départemental de la Charente-Maritime en date du 10 avril 2015, désignant Mme Sylvie MARCILLY, vice-présidente, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, en date du 22 février 2016, désignant Mme Maryline SIMONÉ, conseillère régionale, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Vu le procès-verbal des résultats des élections des représentants du personnel du grand port maritime de La Rochelle du 25 novembre 2013 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** La liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle est composée comme suit :

### Au titre des représentants de l'État :

- M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, ou son suppléant M. Eric JALON, préfet de la Charente-Maritime ;
- M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, représentant le ministre chargé de l'environnement ;
- M. Jean-Claude CLECH, représentant le ministre chargé des ports maritimes ;
- M. Jérôme BARON, représentant le ministre chargé de l'économie ;
- M. Daniel DUBRET, directeur départemental des finances publiques de la Charente-Maritime, représentant le ministre chargé du budget.

### Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- Mme Maryline SIMONÉ, conseillère régionale d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- Mme Sylvie MARCILLY, vice-présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime ;
- M. Jean-François FOUNTAINE, président du conseil communautaire de l'agglomération de La Rochelle ;
- Mme Sophorn GARGOUILLAUD, adjointe au maire de La Rochelle.

### Au titre des représentants des personnels du port :

- Mme Séverine BRIER, liste sans étiquette syndicale ;
- M. Christophe BERTAUD, liste sans étiquette syndicale ;

- M. Pascal COURTHEOUX, liste sans étiquette syndicale, représentant les cadres et assimilés.

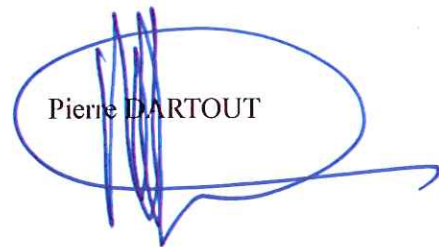
Au titre des personnalités qualifiées :

- M. Xavier BEULIN, président de l'établissement financier de la filière française des huiles et protéines végétales (SOFIPROTEOL), représentant le monde économique ;
- M. Thierry HAUTIER, président directeur général de sociétés de transport, représentant la chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle ;
- M. Philippe JOUSSEMET, président de l'union maritime du port de La Rochelle-Pallice ;
- M. François PAPIN, directeur du site d'Aytré-La Rochelle d'ALSTOM ;
- M. Alain POCHON, administrateur de Pochon SA.

**Article 2** : L'arrêté de la préfète de région Poitou-Charentes du 15 janvier 2014, modifié par les arrêtés préfectoraux du 10 juin 2014, 22 septembre 2014, 15 janvier 2015, 8 avril 2015, et 28 mai 2015, fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle, est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le Préfet de Région,

  
Pierre DARTOUT

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat général pour  
les affaires régionales

Arrêté du **21 MARS 2016**

---

désignant M. Eric JALON,  
préfet de la Charente-Maritime,  
pour assurer la suppléance de monsieur le préfet de la région  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde,  
au conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu les articles L5312-7 et R5312-10 du code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1036 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de La Rochelle ;

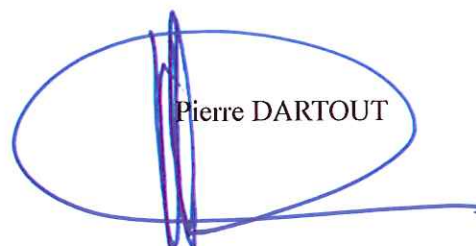
Vu le décret du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric JALON, préfet de la Charente-Maritime ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**Article 1er** : M. Eric JALON, préfet de la Charente-Maritime, est désigné en qualité de suppléant de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, au conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le Préfet de Région,



Pierre DARTOUT

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat général pour  
les affaires régionales

Arrêté du **21 MARS 2016**

---

désignant **M. Michel STOUMBOFF**,  
secrétaire général pour les affaires régionales  
de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,  
pour assurer la suppléance de monsieur le préfet de la région  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde,  
au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu les articles L5312-7 et R5312-10 du code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 portant nomination de M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Article 1er** : M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, est désigné en qualité de suppléant de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le Préfet de Région,



Pierre DARTOUT